

Frédéric ROZENFARB

Expert Comptable

Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

CULTURES DU COEUR

72 Avenue Denfert Rochereau
75014 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2020

CULTURES DU CŒUR

72 Avenue Denfert Rochereau

75014 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes ; en particuliers les comptes fournisseurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral, du rapport financiers et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du bureau relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 14 juin 2021

Le commissaire aux comptes
Frédéric ROZENFARB



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan et Resultat CDC 2020

CULTURES DU COEUR

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	7 107	3 360	3 748	1,46	75	0,03
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	6 421		6 421	2,50	5 160	2,11
TOTAL (I)	13 528	3 360	10 168	3,96	5 235	2,14
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	1 080		1 080	0,42	83	0,03
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 082		30 082	11,72	33 961	13,87
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	34 860		34 860	13,58	46 780	19,11
Valeurs mobilières de placement	100 008		100 008	38,96		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	80 063		80 063	31,19	156 868	64,07
Charges constatées d'avance	454		454	0,18	1 911	0,78
TOTAL (II)	246 547		246 547	96,04	239 602	97,86
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	260 075	3 360	256 716	100,00	244 837	100,00

CULTURES DU COEUR**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	122 320	47,65	53 817	21,98
Excédent ou déficit de l'exercice	26 941	10,49	68 503	27,98
Situation nette (sous total)	149 261	58,14	122 320	49,96
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	149 261	58,14	122 320	49,96
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	7 500	2,92		
TOTAL (II)	7 500	2,92		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	31 080	12,11	31 080	12,69
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	31 080	12,11	31 080	12,69
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 593	15,81	64 368	26,29
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	22 933	8,93	21 723	8,87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 349	2,08	5 347	2,18
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	68 875	26,83	91 437	37,35
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	256 716	100,00	244 837	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CULTURES DU COEUR

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	45 705		38 674		7 031		18,18	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens	185		850		-665		-78,23	
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	22 389		35 951		-13 562		-37,71	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	215 966		219 022		-3 056		-1,39	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	12 847		3 161		9 686		306,42	
Utilisations des fonds dédiés			5 000		-5 000		-100,00	
Autres produits			75		-75		-100,00	
Total des produits d'exploitation (I)	297 092		302 733		-5 641		-1,85	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			1 898		-1 898		-100,00	
Variations stocks	-997		-52		-945		N/S	
Autres achats et charges externes	110 044		98 996		11 048		11,16	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	1 834		1 920		-86		-4,47	
Salaires et traitements	142 071		143 167		-1 096		-0,76	
Charges sociales	35 549		38 828		-3 279		-8,43	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	310		162		148		91,36	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés	7 500				7 500		N/S	
Autres charges			100		-100		-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)	296 309		285 018		11 291		11 291	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	782		17 715		-16 933		-95,58	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	8		461		-453		-98,25	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	8		461		-453		-98,25	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées			1		-1		-100,00	
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)			1		-1		-100,00	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8		460		-452		-98,25	

CULTURES DU COEUR

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	791	18 175	-17 384	-95,64
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	28 150	28 150		0,00
Sur opérations en capital		22 178	-22 178	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	28 150	50 328	-22 178	-44,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 000		2 000	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 000		2 000	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	26 150	50 328	-24 178	-48,03
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	325 250	353 522	-28 272	-7,99
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	298 309	285 019	13 290	4,66
EXCEDENT OU DEFICIT	26 941	68 503	-41 562	-60,66
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	2 634	10 686		
Prestations en nature	58 161	100 918		
Bénévolat				
TOTAL	60 795	111 604		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	58 161	100 918		
Personnel bénévole	2 634	10 686		
TOTAL	60 795	111 604		

Annexes CDC 2020**CULTURES DU COEUR****ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 256 715,81 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 26 940,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2021 par les dirigeants.

1.0.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

CULTURES DU COEUR

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- AAI 5 à 10 ans
- Matériel de bureau 3 ans

2.2.2 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CULTURES DU COEUR

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires du bénévolat.

détail du calcul des contributions volontaires en nature des bénévoles

- 115 bénévoles ont réalisés un total de 257h en 2020 , valorisation au taux horaire du SMIC Brut 10.25 soit un total de 2634.25 .

CULTURES DU COEUR**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 125	3 982		7 107
Immobilisations financières	5 160	1 261		6 421
TOTAL	8 285	5 243		13 528

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	736	204		940
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 314	105		2 419
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	3 050	310		3 360
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3 050	310		3 360

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	34 860
TOTAL	34 860

CULTURES DU COEUR

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	40 593	40 593		
Dettes fiscales & sociales	22 933	22 933		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 349	5 349		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	68 875	68 875		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 360
Dettes fiscales & sociales	15 678
Autres dettes	4 879
TOTAL	23 917

NOTE COVID-19

Une note spéciale COVID-19 doit figurer dans le rapport de gestion de l'année 2020. Cette dernière précise les actions menées par Cultures du Cœur pour anticiper et analyser une situation financière préjudiciable et mettre en place des stratégies de développement quand cela est possible.

Impacts de la pandémie sur les actions Cultures du Cœur :

- La fermeture des établissements culturels a causé l'arrêt total de la mise à disposition des invitations auprès des personnes vulnérables cessant de fait une des activités principales de nos territoires. De courtes reprises ont pu être observées à la lecture des indicateurs pour 2020 mais qui n'est qu'à 1/3 de notre activité.
- La non mise à disposition des invitations a également cessé toutes les permanences culturelles dans les relais.
- La réglementation sanitaire ne nous a pas permis une reprise en présentiel des actions de formation. Le 100% à distance a été travaillé par les équipes pédagogiques avec une reprise progressive en 2020 du nombre de stagiaires.

Dispositions prises dans le réseau (exemples non exhaustifs) :

- Mise en chômage partiel de plusieurs salariés au niveau national
- Mise en œuvre d'un **plan d'actions d'urgence de continuité d'activités** avec l'ensemble du réseau pendant la période de la crise sanitaire :
 - Mise en œuvre de l'action **Allô l'artiste** pour pallier à la fracture numérique et mettre les artistes au cœur de cette chaîne de solidarité. Cette action a permis d'inventer de nouvelles formes de médiation culturelle lors des échanges après le live. Il s'inscrit désormais dans l'offre de l'association grâce aux soutiens de l'ANCT et de la fondation CASA en 2020.
 - Mise en œuvre de **ressources culturelles** sous forme de catalogue diffusées sur les réseaux sociaux et newsletters
 - Création de visites virtuelles avec temps de médiation
 - Lancement de challenges comme les bookface
 - Association avec des lieux culturels pour des temps de médiation à distance
- **Collaborations avec la fondation Make.org autour de la place est libre pour le passage à l'échelle « après-crise ».**
- Actions développées avec une priorité pour le temps des vacances d'été et les prolongements des actions réussies pendant le confinement notamment dans le cadre de respirations.
- Continuité des travaux de l'observatoire.

Conséquences certaines sur la structure nationale au niveau financier en 2020 :

- Perte de ressources propres liées aux actions de formation annulées
- Utilisation du chômage partiel pour les salariés de Cultures du Cœur lors du 1^{er} confinement ce qui a malgré tout permis d'avoir quelques allègements de charges salariales.